

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 28 juillet 2016 à 10h07.**

**PRÉSENTS :** M. Mario Godbout, Conseiller  
M. Bruno Guilbault, Conseiller  
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère  
M. Lawrence Cassista, Conseiller  
**ABSENTS :** M. Marc Dubeau, Maire  
Mme Lucie Racine, Conseillère  
M. Jean-François Labranche, Conseiller

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario Godbout, Maire suppléant.

Madame Anick Patoine assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

**PUBLIC :** 0

**RÉS.NO.2016-07-168**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 28 JUILLET 2016**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Lucie Racine

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:**

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim procède à l'ouverture de la séance ordinaire du 28 juillet 2016. Monsieur Mario Godbout, Maire suppléant, souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 10h07 avec l'ordre du jour.

**RÉS.NO.2016-07-169**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 28 JUILLET 2016**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Marie-Claude Bourbeau

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

1. L'ordre du jour de la réunion ordinaire du 28 juillet 2016 présenté par la Directrice générale adjointe et Secrétaire-Trésorière adjointe soit modifié par au point 12 (Varia) des éléments suivants :
  - a. Reporter la séance ordinaire du 25 juillet au 28 juillet à 10h;
  - b. Autoriser un appel d'offres de services professionnels pour la préparation et l'audit des états financiers 2016-2017-2018;
2. Avec ces modifications, le Conseil municipal adopte, l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 28 juillet 2016.

**RÉS.NO.2016-07-170**

**ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2016**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Marie-Claude Bourbeau

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 4 juillet 2016, tel que présenté par la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière, madame Anick Patoine.

**RÉS.NO.2016-07-171**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 30 JUIN AU 15 JUILLET 2016**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Lawrence Cassista

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim approuve et autorise le paiement des comptes en date du 15 juillet 2016 pour les chèques numéros :
  - a. #C1600232, C1600233, C1600248, C1600249, C1600252 à C1600272, M0000498 à M0000502, V0000505 et M0000506 à M0000511 pour un montant de 595 829,29\$\$;
2. La liste des comptes fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long.

**AVIS DE MOTION-MODIFICATION DU RÈGLEMENT N°354-2012**

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT N°354-2012 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Monsieur Lawrence Cassista, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim, il y aura adoption du règlement n°393-2016 modifiant le règlement n°354-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Joachim afin d'intégrer les nouvelles dispositions législatives en lien avec le financement politique.

**RÉS.NO.2016-07-172**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°393-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°354-2012 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**ATTENDU QUE** le législateur a adopté le 10 juin dernier le projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17);

**ATTENDU QUE** cette loi a été sanctionnée le même jour;

**ATTENDU QUE** parmi les nombreuses modifications, les municipalités ont l'obligation de modifier les codes d'éthique des élus et des employés avant le 30 septembre prochain;

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Lawrence Cassista

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim adopte le premier projet de règlement n°393-2016 modifiant le règlement n°354-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Joachim;
2. Le préambule et le règlement font partie intégrante de la présente.

**AVIS DE MOTION-MODIFICATION DU RÈGLEMENT N°364-**

**AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT N°364-2014 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

2014

Monsieur Lawrence Cassista, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim, il y aura adoption du règlement n°394-2016 modifiant le règlement n°364-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Joachim afin d'intégrer les nouvelles dispositions législatives en lien avec le financement politique.

RÉS.NO.2016-07-173

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°394-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°364-2014 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**ATTENDU QUE** le législateur a adopté le 10 juin dernier le projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17);

**ATTENDU QUE** cette loi a été sanctionnée le même jour;

**ATTENDU QUE** parmi les nombreuses modifications, les municipalités ont l'obligation de modifier les codes d'éthique des élus et des employés avant le 30 septembre prochain;

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Lawrence Cassista

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim adopte le premier projet de règlement n°394-2016 modifiant le règlement n°364-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Joachim;
2. Le préambule et le règlement font partie intégrante de la présente.

RÉS.NO.2016-07-174

**APPROUVER L'AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS 2015 DE LA VILLE DE BEAUPRÉ**

**ATTENDU QUE** les ententes intermunicipales avec la Ville de Beauré prévoient d'ajuster les quotes-parts lorsqu'il y a des écarts entre les coûts prévus au budget et les coûts réels d'opération et/ou d'immobilisation;

**ATTENDU QUE** certains coûts d'opération pour l'année 2015 sont supérieurs ou inférieurs à ceux estimés dans le budget;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauré a adopté des résolutions à la séance du 6 juin dernier afin d'ajuster les quotes-parts de la façon suivante :

Entente intermunicipale	# Résolution-Beauré	Ajustement-Saint-Joachim
Opération de la station d'épuration	7642-060616	4 392 \$
Opération du poste de pompage PB2	7643-060616	4 012 \$
Opération des postes SJ1-SJ2-SJ3	7644-060616	5 764 \$
Service sécurité incendie commun	7645-060616	11 443 \$
Écocentre	N/A	(456) \$
Déneigement	7647-060616	22 353 \$
Bibliothèque	N/A	(449) \$
Service prévention sécurité incendie	N/A	(597) \$
Total		46 462 \$

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Bruno Guilbault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim autorise l'ajustement des quotes-parts 2015 proposé par la Ville de Beauré.

**DÉPÔT-PROCÈS-  
VERBAUX DU COMITÉ  
CONSULTATIF  
D'URBANISME**

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME**

**ATTENDU QU'**une réunion du comité consultatif d'urbanisme s'est tenue le 6 juillet dernier;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur différentes demandes et a proposé dans le procès-verbal, des recommandations pour le conseil municipal;

En conséquence,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 6 juillet 2016 préparé par la secrétaire dudit comité.

**RÉS.NO.2016-07-175**

**DEMANDE D'APPROBATION PIIA-445, CHEMIN DU CAP-  
TOURMENTE**

**ATTENDU QUE** Monsieur Giguère souhaite procéder à la rénovation du bâtiment accessoire (cabanon) à la propriété sise au 445, chemin du Cap-Tourmente;

**ATTENDU QUE** la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale;

**ATTENDU QU'**il est proposé de remplacer la toiture en bardeau d'asphalte par une toiture en bardeau de cèdre;

**ATTENDU QU'**il est proposé de remplacer le revêtement extérieur en aggloméré peint blanc par des planches de bois peintes en brun;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont en respectés;

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Bruno Guilbault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

1. Le conseil municipal **autorise** la demande de permis qui concerne la rénovation du bâtiment accessoire sis au 445, chemin du Cap-Tourmente, tel que recommandé dans le procès-verbal du CCU daté du 6 juillet 2016.

**RÉS.NO.2016-07-176**

**DEMANDE D'APPROBATION PIIA-106, CHEMIN DU CAP-  
TOURMENTE**

**ATTENDU QUE** Monsieur Saillant souhaite procéder à la rénovation du bâtiment principal et d'une construction accessoire (galerie) pour la propriété sise au 106, chemin du Cap-Tourmente;

**ATTENDU QUE** la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation

et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale;

**ATTENDU QUE** les travaux de rénovation proposés pour le bâtiment principal consistent à refaire les fondations;

**ATTENDU QU'**il est proposé de refaire la galerie existante en cour arrière, en bois traité et de l'agrandir de 3 pieds vers l'arrière du terrain;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Bruno Guilbault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

1. Le conseil municipal **autorise** la demande de permis qui concerne la rénovation du bâtiment principal et la rénovation d'une construction accessoire (galerie) pour la propriété sise au 106, chemin du Cap-Tourmente, tel que recommandé dans le procès-verbal du CCU daté du 6 juillet 2016.

**RÉS.NO.2016-07-177**

**DEMANDE D'APPROBATION PIIA-996, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE**

**ATTENDU QUE** Monsieur Gagnon souhaite procéder à la rénovation du bâtiment principal sis au 996, chemin du Cap-Tourmente;

**ATTENDU QUE** la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et répertoriée à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC;

**ATTENDU QUE** les travaux proposés pour la rénovation du bâtiment principal consistent à repeindre en gris argenté la toiture et les murs en tôle;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme juge que les objectifs, visant à préserver les caractéristiques architecturales du bâtiment et que les critères relatifs aux matériaux et aux couleurs, sont respectés;

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Bruno Guilbault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

1. Le conseil municipal **autorise** la demande de permis qui concerne la rénovation du bâtiment principal sis au 996, chemin du Cap-Tourmente, tel que recommandé dans le procès-verbal du CCU daté du 6 juillet 2016.

**RÉS.NO.2016-07-178**

**REPORTER LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUILLET AU 28 JUILLET À 10H**

**ATTENDU QU'**un conflit d'horaire nécessite le report de la séance ordinaire prévue le 25 juillet 2016 à 20h à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Joachim;

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Lucie Racine

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

1. Le conseil municipal autorise le report de la séance ordinaire prévue le 25 juillet 2016 à 20h, au 28 juillet 2016 à 10h à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Joachim.

**RÉS.NO.2016-07-179**

**AUTORISER UN APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION ET L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2016-2017-2018**

**ATTENDU QUE** le mandat avec la firme Malette pour la préparation et l'audit des états financiers consolidés se terminait en 2015;

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Lucie Racine

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

1. Le conseil municipal autorise un appel d'offres de services professionnels pour la préparation et l'audit des états financiers 2016-2017-2018;
2. Le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la préparation de l'appel d'offres et inviter au moins deux (2) firmes à soumissionner.

**RÉS.NO.2016-07-180**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2016**

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Lucie Racine

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

1. De lever la séance ordinaire du Conseil municipal du 28 juillet 2016 à 10h10.

**N.B.** Je, Mario Godbout, Maire suppléant, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

---

Mario Godbout, Maire suppléant

---

Mario Godbout, Maire suppléant

---

Anick Patoine, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière